



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 ET DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.souleuvreinbocage.fr .

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 4 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 mars 2024. Il a été établi avec la volonté :

- de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à caractère général qui semble inévitable dans un contexte d'inflation et de crise énergétique tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, chaque fois que possible ;
- d'augmenter les taux d'imposition à hauteur de 2% afin de maintenir un fort niveau d'investissement pour le territoire communal ;
- de conserver une capacité d'autofinancement pour investir dans des équipements et travaux de modernisation de notre patrimoine utiles à la population ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, locations de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (2022 : 3 051 853 € ; 2023 : 3 283 132 € ; *Prévisions 2024 : 3 473 408 €*) ;
- Les dotations versées par l'Etat (DGF 2022 : 2 239 180 € ; DGF 2023 : 2 503 972 € ; *Prévisions 2024 : 2 543 634 €*) ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 8 690 632,33 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 44,87 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 7 546 731,54 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (1 143 900,79 € en 2023), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 876 600,00	2 172 852,99	3 059 900,00
012	Charges de personnel et assimilés	3 502 300,00	3 386 402,75	4 041 500,00
65	Charges de gestion courante	1 188 801,00	924 990,89	1 074 175,99
66	Charges financières	146 678,35	124 655,80	136 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	774,18	10 000,00
68	Dotations aux amortissements et prov.	0,00	0,00	56,10
042	Opérations de section à section	511 096,77	796 101,93	557 613,01
014	Atténuation de produits	144 045,00	140 953,00	144 045,00
023	Virement section investissement	4 525 499,88		3 896 709,90
TOTAL		12 905 021,00	7 546 731,54	12 920 000,00

RECETTES		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
002	Excédent fonctionnement	4 534 682,36		4 153 449,28
13	Remboursement sur rémunérations	30 500,00	98 696,99	33 500,00
70	Produits des services	746 405,00	863 387,07	727 155,00
731	Fiscalité locale	3 484 150,00	3 543 468,45	3 690 908,00
732	Impôts et taxes	603 963,00	603 963,00	594 316,00
74	Dotations et participations	2 803 055,00	2 776 376,46	2 903 637,00
75	Autres produits de gestion courante	672 358,06	503 569,52	787 122,73
77	Produits exceptionnels divers	4 000,00	287 078,60	4 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	87,25	87,25	0,00
42	Opérations de section à section	25 820,33	14 004,99	25 911,99
TOTAL		12 905 021,00	8 690 632,33	12 920 000,00

C) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 473 408 € dont :

	BASES prévisionnelles 2024	TAUX	PRODUITS en €
Taxe sur le foncier bâti	5 492 000	47.00 %	2 581 240 €
Taxe sur le foncier non bâti	1 706 000	35.27 %	601 706 €
Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants	683 900	19.01 %	130 009 €
TOTAL			3 312 955 €

D) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 2 543 634 €. Notons qu'à la date de préparation du budget, le montant des dotations accordées à la commune pour 2024 n'était pas connu. Les sommes prévues correspondent donc à des sommes prévisionnelles.

II. La section d'investissement

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement sportif, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Déficit	-	-	956 141.78 €
Opérations financières	722 260.69 €	527 731.27 €	697 072.31 €
Opérations d'ordre de transfert	25 820.33 €	14 004.99 €	25 911.99 €
Opérations patrimoniales	100 000.00 €	9 540.86 €	100 000.00 €
Opérations d'investissement	7 651 939.98 €	2 869 261.86 €	6 345 873.92 €
TOTAL	8 500 021.00 €	3 420 538.98 €	8 125 000.00 €

Recettes d'Investissement	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Excédent	121 589.11 €	-	-
Affectation du résultat	612 205.69 €	612 205.69 €	1 525 133.87 €
Virement du fonctionnement	4 525 499.88 €	-	3 896 709.90 €
Recettes financières	1 115 000.00 €	431 981.98 €	997 649.18 €
Opérations d'ordre de transfert	511 096.77 €	796 101.93 €	557 613.01 €
Opérations patrimoniales	100 000.00 €	9 540.86 €	100 000.00 €
Subventions & Dotations	1 514 629.55 €	492 921.65 €	1 047 894.04 €
Opérations d'investissement	-	55.98 €	-
TOTAL	8 500 021.00 €	2 342 808.09 €	8 125 000.00 €

B) Les principaux projets de l'année 2024

Opération 10 : Médiathèques – Bibliothèques	3 000.00 €
Opération 11 : Maison médicale	20 000.00 €
Opération 12 : Travaux routiers	1 558 500.00 €
Opération 13 : Stades de football	67 000.00 €
Opération 14 : Gymnase Le Bény-Bocage	23 000.00 €
Opération 15 : Aménagements city-stades	20 000.00 €
Opération 16 : Défense incendie	350 000.00 €
Opération 17 : Accessibilité bâtiments	55 000.00 €
Opération 18 : Salles des fêtes	1 208 300.00 €
Opération 19 : Eglises & cimetières	444 300.00 €
Opération 20 : Autres bâtiments publics	733 500.00 €
Opération 21 : Groupes scolaires	641 400.00 €
Opération 22 : Services Techniques	266 500.00 €
Opération 23 : Equipements Siège & mairies	43 800.00 €
Opération 24 : Recomposition bocagère	100 000.00 €
Opération 25 : Aménagements urbains & paysagers	99 500.00 €
Opération 27 : Site de la Souleuvre	120 000.00 €
Opération 29 : Foire d'Etouvy	12 500.00 €
Opération 30 : Effacements de réseaux & Eclairages	45 500.00 €
Opération 32 : Maison de services	73 000.00 €
Opération 33 : Gymnase de Saint-Martin des Besaces	25 000.00 €
Opération 34 : Gymnase de la Graverie	55 000.00 €
Opération 36 : Restaurant de Saint Martin des Besaces	10 000.00 €

D) Les subventions d'investissements prévues

Elles s'élèvent à 1 047 894.04 € dont :

- de l'Etat : 482 369.52 € ;
- de la Région : 7 391.52 € ;
- du Département : 558 133.00 €.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A) Recettes et dépenses de fonctionnement : 12 920 000 €

B) Recettes et dépenses d'investissement : 8 125 000 €

Elles sont réparties comme suit :

- Dépenses : Crédits reportés 2023 : 1 505 749.13 €
Nouveaux crédits : 6 619 250.87 €
TOTAL : 8 125 000.00 €

- Recettes : Crédits reportés 2023 : 936 757.04 €
Nouveaux crédits : 7 188 242.96 €
TOTAL : 8 125 000.00 €

C) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 759.27 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 943.59 €

Encours de dette / population : 503.16 €

DGF / population : 281.62 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 0.50

Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 0.96

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 0.34

Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) : 0.53

Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : 0.18

Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement) : 0.12

Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : 2.95

D) Etat de la dette

Capital restant dû au 01/01/2024	Annuité de l'exercice	
	Capital	Charges de l'intérêt
4 473 588.78 €	462 500.47	113 592.46 €

LES BUDGETS ANNEXES

- SPANC (*Budget clos fin 2023*) -----

DEPENSES		BP 2023	CFU 2023
011	Charges à caractère général	24 078,83	24 078,83
012	Charges de personnel et assimilés	110 783,49	102 280,97
65	Charges de gestion courante	100,00	1,65
67	Charges exceptionnelles	100,00	-
042	Opérations de section à section	13 137,68	13 137,68
023	Virement section investissement	-	-
TOTAL		148 200,00	139 499,13

RECETTES		BP 2023	CFU 2023
002	Excédent fonctionnement	83 076,85	-
13	Atténuation de charges	100,00	-
70	Produits des services	63 423,15	63 673,62
75	Produits de gestion courante	1 600,00	1 200,96
77	Produits exceptionnels	0,00	1 013,00
TOTAL		148 200,00	65 887,58

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	CFU 2023	BP 2021	CFU 2021
Opération 1 : Op.financières	2 803,05	0,00	17 316,51	15 940,73
Opération 10 : Matériels informatique	5 800,00	0,00		
Opération 11 : Matériels techniques	8 713,46	0,00		
TOTAL	17 316,51	0,00	17 316,51	15 940,73

• **ACCUEIL DE LOISIRS** -----

DEPENSES		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	107 084,56	85 259,60	109 650,00
012	Charges de personnel et assimilés	169 250,00	146 591,66	180 474,51
65	Autres charges de gestion courante	3 453,03	135,59	3 646,47
67	Charges exceptionnelles	200,00	20,59	200,00
68	Dotations aux amort. et provisions	12,41	12,41	29,02
TOTAL		280 000,00	232 019,85	294 000,00

RECETTES		BP 2023	CFU 2023	BP 2024
002	Excédent fonctionnement	79 058,83	-	57 095,63
13	Remboursement sur rémunérations	500,00	-	-
70	Produits des services	59 441,17	70 708,08	77 904,37
74	Dotations et participations	141 000,00	139 348,57	159 000,00
TOTAL		280 000,00	210 056,65	294 000,00

LOTISSEMENTS

- **Comptes Financiers Uniques 2023 :**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT CUMULÉ 2022
	Recettes	Dépenses	Résultat	
Lot. Les Callunes Bény-Bocage	136 422.86	144 926.81	- 8 503.95	-34 546.81
Lot. La Hersendière La Graverie	50 434.57	77 205.36	- 26 770.79	95 161.86
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	-	-	-	34 821.49
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	37 260.02	21 868.55	15 391.47	89 862.94
Lot. Le Houx Campeaux	382 207.73	382 207.73	- -	2 214.02

	SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT CUMULÉ 2022
	Recettes	Dépenses	Résultat	
Lot. Les Callunes Bény-Bocage	195 364.44	167 698.62	27 665.82	-66 823.36
Lot. La Hersendière La Graverie	63 434.82	29 985.86	33 448.96	140 539.03
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	-	-	-	74 744.12
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	21 868.55	11 197.52	10 671.03	-11 197.52
Lot. Le Houx Campeaux	377 926.10	429 992.59	-52 066.49	-40 496.96

- Budgets Primitifs 2024 :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Lot. Les Callunes Bény-Bocage	151 807.80	151 807.80	184 084.35	184 084.35
Lot. La Hersendière La Graverie	131 314.39	131 314.39	140 539.03	66 701.20
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	79 497.81	79 497.81	84 014.60	84 014.60
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	101 060.46	101 060.46	22 395.04	22 395.04
Lot. Le Houx Campeaux	433 661.96	433 661.96	520 185.80	520 185.80

Fait à Souleuvre en Bocage, le 08 avril 2024

Le Maire, DECLOMESNIL Alain



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.